



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION ANNUELLE 2020

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION FONCIER POUR L'ANNÉE 2020 CONFECTIONNÉ EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT DE TAXATION PORTANT LE NUMÉRO 370-2020 ADOPTÉ LE 13 JANVIER 2020 EST COMPLÉTÉ ET DÉPOSÉ AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, À SAINTE-THÈCLE.

QUE L'ENVOI DES COMPTES DE TAXE FONCIÈRE SERA FAIT LE OU VERS LE 4 FÉVRIER 2020 ET CES COMPTES SERONT PAYABLES COMME LE STIPULE LA LOI, C'EST-À-DIRE TRENTE (30) JOURS APRÈS LA DATE D'ENVOI, SOIT LE 5 MARS 2020.

QUE LES CONTRIBUABLES QUI N'AURONT PAS REÇU LEUR COMPTE DE TAXES D'ICI LE 10 FÉVRIER 2020 DEVRONT COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ.

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION FONCIER EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 23^E JOUR DE JANVIER 2020.

Valérie Fiset, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Thècle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre quatorze et seize heures, le 23^e jour de janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour de janvier de l'an deux mille vingt.

Valérie Fiset, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire trésorière